

Ville d'Allauch



COVID19, MESURES SANITAIRES

Port du masque obligatoire aux abords des écoles d'Allauch et tests de dépistage

Lionel de Cala rend le port du masque obligatoire aux abords des écoles d'Allauch pour la rentrée scolaire et organise des tests de dépistage Covid-19 pour l'ensemble du personnel des écoles.

Publié le 01 septembre 2020

Au regard de l'évolution de la situation épidémiologique liée au Covid-19 et dans une logique de prévention, Lionel de Cala, maire d'Allauch, a signé **un arrêté qui rend obligatoire le port du masque aux abords des écoles d'Allauch pour la rentrée scolaire.**

Cet arrêté s'appliquera à compter du 1er septembre sur l'ensemble des sites scolaires (6 écoles d'Allauch-centre, de Pié d'Autry, des Gonagues, du Logis-neuf, de La Pounche, de Val Fleuri ainsi qu'aux abords des 3 crèches, du Collège Yves-Montand et du Lycée régional d'Allauch) et sera renouvelable en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

> [Consultez l'arrêté](#)

Dans une logique de prévention et de santé publique, Lionel de Cala a souhaité qu'un effort de sensibilisation soit mené aux abords de ces établissements scolaires et de la petite enfance. Ainsi, les services municipaux seront mobilisés pour organiser **une distribution de masques et de gels.**

En complément de cette initiative, **l'ensemble du personnel des écoles effectuera un test de dépistage Covid-19 d'ici au 1er septembre.**

Ainsi des sessions de test sont organisées les 27, 28 et 31 août (de 13h30 à 16h30) au sein de l'espace municipal « Robert-Ollive » au Logis-neuf, en collaboration avec deux laboratoires du Canton-Vert, dans le strict respect des mesures sanitaires en vigueur.

D'autres initiatives seront prises en fonction de l'évolution des nécessités sanitaires pour assurer à chaque Allaudien une rentrée dans les meilleures conditions possibles.

MAIRIE D'ALLAUCH

1 Place Pierre Bellot
13190 Allauch

HORAIRES D'OUVERTURE

Lun - Ven :
8h30 > 12h - 14h > 18h

Sam :
8h30 > 12h